



QUEL AVENIR POUR

LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE ?

Suite à la remise du rapport sur la lecture remis par Marie-Georges Buffet à la ministre de la Culture, un point d'information sur la lecture publique a été fait au Comité Technique Ministériel.

Ce point a été pour notre organisation syndicale l'occasion de défendre le rôle important du CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL), que ce rapport met justement en valeur. Car le CNL est un des maillons essentiels de la lecture publique et de la création littéraire. Il met ainsi en œuvre les politiques du ministère de la culture en la matière.

Or, depuis quelques années, le budget du CNL, qui provient de taxes affectées, taxes sur le chiffre d'affaires des plus importantes maisons d'éditions et sur la vente d'appareils de reprographie, est en baisse. Et les prévisions indiquent que cette baisse va sûrement s'accélérer à l'avenir.

Depuis 70 ans, le CNL par des bourses, des subventions ou des prêts, apporte son soutien aux auteur-e-s, traducteurs/trices, éditeurs/trices, revues, librairies, bibliothèques, salons du livre...

Ainsi, en 2016, le CNL a aidé :

- Plus de 100 **auteur-e-s** dont Marcus Malte, Jean Hatzfeld, les traducteurs traduisant en français ou du français en langues étrangères

- des **éditeurs** dont La Fabrique, le Temps des cerises, Présence Africaine, L'Atelier... l'édition en grands caractères.

- des **revues** dont Agone, Les Cahiers Jaurès...

En s'appuyant sur les DRAC, il a aidé :

- des **librairies** pour la création, la reprise, l'agrandissement... ce qui représente 400 librairies aidées pour développer leur fonds... généralistes comme Violette and Co (Paris), Envie de lire (Ivry) ou spécialistes BD, Théâtre..., de St Chély d'Apcher, à St Denis de la Réunion... ; à l'étranger pour le rayonnement de la langue française en Tunisie, Laos, Egypte...

Pour le ministère de la Culture, il gère les demandes de label pour la **défense des librairies indépendantes et de qualité**.

- les **bibliothèques** dans les **prisons** comme Fleury Mérogis, en milieu **hospitalier**, le public empêché dans les bibliothèques de lecture publique (handicap, dépendance), éloigné dans les petites communes...

- la **vie littéraire** en France comme le Maghreb des livres, Quai du polar...

Le CNL organise également « **Partir en livre** » pour le compte du ministère de la Culture, pour faire découvrir la lecture par les jeunes.

Le CNL défend de plus la rémunération des auteur-e-s lorsqu'ils/elles participent à une manifestation en l'exigeant des partenaires.

C'est pourquoi, au vu de l'importance de ces missions pour le service public de la lecture et de l'activité littéraire, Sud Culture Solidaires :

- **réaffirme avec force l'importance que tous les moyens humains et financiers nécessaires soient accordés au CNL, ce qui passe entre autre par de nouvelles sources de financement pérennes ;**
- **demande que le personnel du CNL soit régulièrement tenu au courant des recherches de financement ;**
- **que des réponses claires soient apportées sur la volonté de préserver la création littéraire et sa diffusion et que soient communiqués les résultats de l'Inspection Collin et Kansel.**